

2 accompagnants si 3 enfants ou +

Même si 2 parents travaillent au CHU, seul un parent peut retirer les places.

Conformément à la législation. un contrôle sécurité sera effectué à l'entrée. Pensez à vous munir d'un justificatif d'identité!

Mardi 25/11 de 9h à 18h

Choix de la séance

selon disponibilité





Sont concernés: Les enfants nés de 2015 à 2025, et dont au moins un des parents est présent dans les effectifs du CHU à la date de l'arbre de Noël. Quelle que soit l'ancienneté et quel que soit le temps de travail.

ENFANTS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Inscription indispensable auprès de la DAM. Sont concernés les enfants des praticiens hospitalo-universitaires (PUPH, MCUPH, PHU, CCA/AHU) et hospitaliers (praticiens hospitaliers, contractuels, attachés).

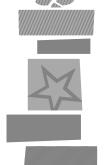
ENFANTS DES PROFESSIONNELS NON MÉDICAUX

Inscription indispensable auprès de la DRH et du CGOS (dossier enregistré sur le site www.cgos.info/ espace agent) Sont concernés les enfants des agents stagiaires. titulaires et contractuels.

Si les 2 parents travaillent au CHU, l'enfant percevra un seul chèque-cadeau.

D'avance, nous vous souhaitons une belle fin d'année.





Pour l'organisation du spectacle:

Contacts:

l'Amicale du CHU au 95 456



votre correspondant CGOS au 93 817

